

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

REUNION PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOUBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place. J'excuse aujourd'hui M. le Gouverneur qui ne pourra pas nous rejoindre aujourd'hui.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes tous là, Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mesdames Isabelle ALBERT et Denise LAURENT arriveront avec quelques retards et Madame KRINGS ne viendra pas du tout.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Monsieur BOURLET et Madame KEVERS seront absents et Monsieur CULOT aura quelques minutes de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous attendrons le groupe CDH-CSP qui sont en route et nous verrons bien qui manque à ce moment là.

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

Je vous demanderai, avant d'entamer l'ordre du jour, de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux si vous ne voulez pas les éteindre. On me dit que Madame STOMMEN ne sera pas là.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**IV.-Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 mars 2009.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

**V.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs vos nouvelles cartes de visite. Vous trouverez également un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je porte à votre connaissance que la réunion du Conseil provincial du 28 mai, en accord avec le Bureau, est annulée en raison de la proximité des élections régionales et européennes.

Les deux prochaines réunions du Conseil sont fixées d'abord au jeudi 11 juin à 16H15 pour la séance thématique sur « L'Agriculture » et laquelle séance thématique sera suivie d'une séance ordinaire notamment dans le cadre de la première Assemblée

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

générale des Intercommunales. Ensuite au jeudi 18 juin à 15H00 pour la séance habituelle.

Les prochaines réunions du Bureau du Conseil sont fixées au jeudi 28 mai à 17H30, faites bien attention, ce n'est pas du tout le jour habituel, et au lundi 8 juin à 17H30. La convocation vous arrivera, pour les membres du Bureau, mais si vous voulez bloquer la date, ne vous trompez pas.

#### **VI.- Questions d'actualité**

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

**Document 08-09/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la Convention Province de Liège / S.A. Circuit de Spa-Francorchamps.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Madame WATHELET n'étant pas là, je suppose qu'on va attendre un peu pour pouvoir lui donner la réponse. Monsieur le Député, nous pouvons commencer par le point 2 de l'ordre du jour et je cède directement la parole à Monsieur le Député LACROIX.

**Document 08-09/141 : Communication du Collège provincial sur l'optimalisation et la simplification administrative au sein des Services provinciaux.**

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues. Le 22 mai 2008, le Collège provincial vous présentait la première évaluation de son Plan d'action qui, pour rappel, se décline en 30 mesures et vise à optimiser et simplifier les services de la Province de Liège.

Avec un peu d'avance donc, l'heure est venue de procéder à sa seconde évaluation. A l'occasion de celle-ci, et à l'instar de la précédente évaluation, il a également été constaté qu'un grand nombre d'actions ont été entreprises et/ou poursuivies.

Vu le caractère succinct du compte-rendu que j'ai le plaisir de

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

vous présenter ce jour au nom du Collège, il m'est difficile de les recenser toutes ici bien qu'elles le mériteraient.

Je me contenterai dès lors de mettre en exergue l'état d'avancement de quelques grands chantiers, à savoir : la mise en place de la Cellule Management et Organisation ; la poursuite de l'informatisation de l'organigramme des services provinciaux ; l'organisation de la 1ère demi-journée d'accueil des nouveaux agents et enfin, la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de gouvernance budgétaire.

Mais au préalable et pour conclure l'introduction de mon exposé, je dois vous informer que sur la proposition de notre partenaire, la société Eurogroup Consulting, et dans un souci d'améliorer la cohérence en termes de communication vis-à-vis notamment de nos agents, le Collège provincial a décidé que l'ensemble des projets qui contribuent à la concrétisation de ce Plan d'action seront désormais répertoriés sous un intitulé évocateur, à savoir, le « projet ENVOL ».

Pour rappel, parmi ces projets nous pouvons citer entre autres : la création de la cellule de Gestion des Ressources Humaines ; la mise en œuvre, sous la responsabilité de mon honorable collègue Julien MESTREZ, d'une Gestion Electronique des Documents, le Plan de Gouvernance budgétaire et financière, le plan de simplification administrative, ...

Premier chantier : la mise en place de la Cellule « Management et Organisation ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la gestion des ressources humaines et le management constituent les principales clés d'une organisation efficace et dynamique. Négliger ce travail de longue haleine serait évidemment irresponsable.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'optimisation de la structure provinciale, la mesure 8 du projet Envol prévoit la création d'un « service transversal d'aide à la gestion et d'audit interne ».

Véritable « task force » au service du Collège provincial, cette cellule sera dorénavant en charge de la coordination de la démarche « Qualité » de la Province de Liège menée à travers le Projet Envol.

Dans l'immédiat, elle assure le suivi de l'étude en voie de

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

finalisation réalisée par notre partenaire Eurogroup Consulting.

Pour rappel, la mission confiée vise à confronter les objectifs tels que fixés notamment à travers le projet Envol - c'est-à-dire les 30 mesures du Plan d'action - aux ressources dont dispose la Province en termes humains, financiers, de patrimoine notamment.

In fine, cette étude proposera un schéma directeur, schéma qui devra guider l'action provinciale dans la réalisation de l'ambitieux mais néanmoins indispensable « projet Envol » en lui proposant une méthodologie appropriée.

A l'heure actuelle, la Cellule fait donc office de lien entre Eurogroup Consulting et les services provinciaux et coordonne, à ce titre, toute une série de démarches spécifiques.

A court et moyen terme, une de ses principales missions consistera à traduire concrètement les recommandations formulées par l'étude d'Eurogroup Consulting au sein des différents services provinciaux concernés.

Dans ce cadre, cette cellule travaille en étroite collaboration avec les Cellules Intranet et GRH sur différents projets afin d'atteindre les objectifs suivants : l'optimisation du fonctionnement interne des différents services afin que leur potentiel soit pleinement exploité ; la simplification des procédures administratives ; l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises de la province de liège ; la recherche de subsides, notamment dans le contexte européen.

Deuxième chantier : la poursuite de l'informatisation de l'organigramme fonctionnel des services provinciaux

En accord avec les Directions générales et en collaboration avec les services de M. BEAULEN, ce logiciel est en cours de réalisation.

Un portail destiné à l'encodage et à la visualisation des données a été développé et est d'ores et déjà opérationnel sur l'intranet provincial. Il permet déjà de commander toute une série de documents pré imprimés conformes à la charte graphique, ou de générer, par exemple, une signature électronique standardisée.

Ce portail est une première version légère d'une solution de gestion des ressources humaines et qui a pour objectif principal la

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

construction et la maintenance de l'organigramme de la Province de Liège.

Outre la constitution de l'organigramme, la centralisation de ces informations aura d'autres avantages. A titre d'exemple : les données du carnet d'adresses Outlook seront à jour en permanence ; les applications Intranet se baseront sur des informations fiables et uniques ; la future solution plus complète de gestion des ressources humaines pourra être alimentée à l'aide de données déjà vérifiées.

Troisième chantier : la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents.

Cette politique vise à améliorer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des nouveaux membres du personnel et ce, dès leur entrée en fonction. Elle contribue au développement d'une culture en termes de valeurs et en termes d'attitudes, culture de service public propre à la Province de Liège. Elle encourage les comportements en adéquation avec cette culture. Elle incite également à la motivation et à l'épanouissement professionnel de l'agent par une meilleure compréhension du contexte de travail.

Elle s'adresse d'une part, aux nouveaux agents par un guide d'accueil, présentation de la Province, module de formation à l'accueil du citoyen dans un service public et d'autre part, aux agents chargés de les accueillir notamment par un vade-mecum « accueil et intégration des nouveaux agents ».

Une première séance d'accueil s'est déroulée le 18 novembre 2008 au Campus 2000 au cours de laquelle chaque participant a reçu une farde d'accueil comprenant notamment le guide d'accueil du nouveau collaborateur et le guide des compétences de la Province de Liège. Ceux-ci ont pu notamment assister à plusieurs présentations portant sur la Province de Liège et ses Autorités provinciales, les droits et devoirs du fonctionnaire, les statuts administratif et pécuniaire.

Enfin, dans le cadre de la Révision Générale des Barèmes, le personnel non enseignant, toutes catégories confondues, est tenu de suivre une formation à l'accueil et une formation à la communication. L'Ecole de Sciences Administratives, en partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale, propose un module en une journée ou deux demi-journées qui est actuellement en cours d'élaboration

Quatrième chantier : le plan stratégique de gouvernance budgétaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

Enfin, il me semble utile de vous informer brièvement quant à l'évolution de la mise en œuvre du Plan stratégique de gouvernance budgétaire. En effet, je vous faisais part, lors de la première évaluation, donc il y a un peu moins d'un an, des différents constats tirés tant par le CIRIEC que par le CRAC et des différentes recommandations y afférentes.

Dans la continuité de sa déclaration de politique générale pour la législature, le 24 avril 2008, le Collège avait donc adopté des dispositions visant à formaliser la mesure 26 du projet Envol.

Des balises ainsi qu'un ensemble de mesures structurelles et conjoncturelles, tant en matière de recettes que de dépenses, ont donc été arrêtées.

Une série d'entre elles s'est d'ores et déjà concrétisée dans de nombreux domaines. A titre d'exemple :

- de nombreux marchés stocks, visant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la gestion des stocks, ont d'ores et déjà été attribués à ce jour notamment en ce qui concerne les vêtements de travail, les objets de bureau, boissons de table, ... ;

- un modèle de « fiche projet » visant une recherche optimale de financements externes, faisant état des démarches entreprises pour la recherche de subsides a été établie. Tout dossier présentant des dépenses nouvelles à charge des finances provinciales doit obligatoirement être accompagné de cette fiche ;

- l'inventaire général des subsides auxquels la Province peut prétendre est en cours, afin que toute source ou tout objet de subsides soit sollicité, au maximum des dispositions prévues à tous les niveaux de pouvoir. Des recherches d'autres sources de cofinancement sont parallèlement entamées.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers, comme l'ensemble des Services publics, la Province de Liège doit constamment faire face à de nouveaux défis. La volonté du Collège provincial est de faire de la Province une institution modèle en termes d'efficacité et en termes de modernité, et de renforcer la place qu'elle mérite dans la Belgique du XXI<sup>e</sup> Siècle.

Cet objectif est d'autant plus d'actualité qu'en période de crise économique et de crise financière, un service public de

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

proximité fort de 3.000 collaborateurs aura un rôle accru à jouer pour soutenir nos concitoyens dans des moments d'âpres difficultés.

L'étude réalisée par Eurogroup consulting, attendue prochainement, permettra une réalisation plus rapide et plus efficace des différentes mesures. Cette étude balisera les actions menées dans le cadre du Projet ENVOL et guidera efficacement l'action du Collège provincial et de la Cellule Management & Organisation dans leur volonté de simplification administrative et d'optimalisation.

Vous le voyez, mes Chers Collègues, le travail est en cours et demandera encore de très nombreux efforts en sus du travail quotidien.

Nous maintenons le cap et notre volonté de transformer ces propositions en actes concrets reste intacte. Comme le disait l'écrivain Alessandro Baricco : « Le destin n'est pas une chaîne mais un envol ».

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Puisque le groupe CDH-CSP nous a rejoint, nous allons revenir à l'ordre du jour des questions d'actualité.

**Document 08-09/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la Convention Province de Liège /S.A. Circuit de Spa-Francorchamps.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- C'est Mme WATHELET qui l'a introduite. On a reçu le texte. Madame WATHELET vous souhaitez prendre la parole ?

Mme WATHELET (de son banc).- Non mais je voulais juste vous remercier d'avoir postposé la question.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Député président pour la réponse à votre question.

M. GILLES, Député provincial président (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. C'est avec plaisir que je la prends.

Madame la Conseillère provinciale, Chers Collègues, je vous remercie pour la question d'actualité que vous me posez en ce qui

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

concerne le projet de convention entre la Province de Liège et la future SA Circuit de Spa Francorchamps que notre Conseil provincial a voté en mars dernier, et au sujet de laquelle vous soulignez, à juste titre, «les interprétations diverses qui circulent », je cite, qu'elles soient dans la presse ou en interpellation au Parlement wallon.

Le Collège provincial envisageait d'ailleurs de faire, ce jour et d'initiative, on ne veut pas me croire mais c'est la vérité, une communication à ce sujet au Conseil provincial et cette question me permet dès lors de faire « d'une pierre deux coups ».

Ma réponse va être fort simple.

La résolution qui a été adoptée par notre Assemblée, seul ECOLO, je le rappelle, ayant voté contre, contient une double motivation que je souhaite rappeler.

Tout d'abord la volonté de la Province de continuer à soutenir le développement du circuit, où la Région Wallonne est dorénavant majoritaire ce qui, avec une seule société de gestion du circuit demain, plaide pour que la Province, à l'instar de ce qu'ont d'ores et déjà fait en la matière tant la Région Wallonne que les deux communes riveraines, mette son patrimoine entre les mains de cette société en devenant pour lui permettre d'assurer l'optimalisation de gestion de l'ensemble du périmètre.

D'autre part, la volonté enfin de la Province de continuer à avoir une visibilité porteuse au travers de sa présence aux différentes activités se déroulant sur le circuit.

Et pour ce faire, dans la situation d'une cession éventuelle, l'estimation des biens fixée à 2.750.000 € par le Comité d'acquisition d'immeubles était retenue pour mener à bien, en échange, diverses opérations de promotion et d'accueil sur le circuit au nom et au bénéfice de l'Institution provinciale.

D'emblée, je tiens à souligner que, dans sa large communication émise sous tous azimuts, ECOLO a sciemment occulté, et si je peux comprendre son point de vue, je ne peux en aucun cas l'accepter tant il est empreint de démagogie démesurée, c'est presque de la totologie, en tout cas poujadiste, j'ose l'affirmer, un point essentiel occulté du projet de convention en l'état, à savoir le point g, je ne l'invente pas, c'est forcément sensible, de l'article 7 qui dispose en synthèse qu'à tout moment, ça on l'a occulté, il pouvait être mis fin au système compensatoire proposé et que la Province pouvait exiger le paiement en €, sonnante et trébuchante, du

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

solde dû de la somme estimée par le CAI.

Mais, je pense qu'il est inutile de polémiquer de manière stérile, car ce qui compte à mes yeux et aux yeux du Collège et j'allais dire, presque du Conseil provincial à l'exception d'un groupe, est de faire plus que de dire pour concrétiser le meilleur choix politique et la meilleure préservation des intérêts provinciaux.

Peu après l'approbation par notre Assemblée du projet de convention en mars, qui je le souligne, n'a pas encore été signé, c'était un projet, nous l'avons approuvé mais il n'a pas encore été signé, un élément nouveau a été proposé par notre futur cocontractant, à savoir qu'un bâtiment en bordure du circuit et bien placé pourrait être mis à notre disposition, finalement en lieu et place, car c'était ça l'essentiel de notre occupation, nous avions une villa, elle s'appelait MARTINI, elle n'est plus, il nous a fallu quelque chose d'autre à la place et donc qui vient d'être démolie de manière à permettre les indispensables aménagements routiers et autres imposés au Circuit par les instances sportives internationales.

Sur base de cette nouvelle et récente proposition, les responsables provinciaux que nous sommes, nous nous sentons tels en tout cas, à l'invitation de la société de promotion du circuit, sont allés, pas plus tard, chers Collègues, mon Cher Georges, que jeudi dernier, voir sur place cette proposition nouvelle que nous ne connaissions pas au moment où on a fait passé le projet de convention ici, qui n'est pas encore signé, on est allé voir sur place si cette proposition nouvelle avait du sens. On s'est déplacé pour voir le bâtiment en question.

Ce contact positif peut s'avérer tout à fait porteur d'une solution nouvelle, d'une hypothèse différente et meilleure à l'égard de l'ensemble de nos propriétés car cela permettrait d'assurer une visibilité permanente de la Province de Liège sur le Circuit qui, soulignons-le, est devenu permanent avec la prévision, ce n'est pas moi qui le dit, c'est la société du circuit qui faisait conférence de presse à Bruxelles lundi dernier, en annonçant, ce sera vérifiable, ça l'est est déjà d'ailleurs pour partie, 220 jours d'activité par an.

C'est dire si la préoccupation que la Province peut avoir, et elle est historique en la matière, ne se résume pas simplement au Grand Prix de Formule 1 ni à quelques tickets pour quelques privilégiés amis, c'est absolument, je le répète non seulement démagogique mais poujadiste mais bon, je ne vais pas polémiquer, ce

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

serait perdre son temps.

Je l'ai déjà dit en Commission et je remercie le rapporteur de la Commission de l'époque d'avoir répété mon propos complètement, je suis donc d'autant plus à l'aise pour le confirmer aujourd'hui, je ne vais pas essayer de polémiquer pour perdre mon temps à convaincre de la pertinence de l'Institution provinciale vis-à-vis d'un groupe qui a inscrit dans son programme électoral sa disparition, pas plus que de convaincre de la pertinence de l'intérêt économique pour notre province, pour notre région, voire pour notre pays d'avoir un circuit internationalement connu, ce sont des faits pour lesquels je n'arriverai jamais à convaincre un groupe que je ne nomme pas mais vous l'avez compris comme moi.

Cette proposition de réorientation d'un élément essentiel de l'accord implique toutefois de désormais associer, sur le plan patrimonial, les responsables de l'Intercommunale du circuit qui, par ailleurs et ainsi que vous le savez, va fusionner avec l'actuelle Société de promotion au sein de la nouvelle Société anonyme de droit public créée dernièrement par Décret du Parlement Wallon.

Alors, de grâce, et vraiment ici je m'adresse à vous (en désignant ECOLO) merci de faire en sorte que ces négociations se poursuivent dans la sérénité sans être polluées par des déclarations non seulement intempestives et volontairement tronquées mais qui plus est, malheureusement relayées comme telles par les médias auprès de la population.

Ces contacts élargis à l'Intercommunale vont se poursuivre dans les prochains jours en vue de pouvoir vous présenter un dossier complet et définitif, je l'espère, à la prochaine séance du Conseil provincial.

Je vous remercie mais voyez-vous Madame la Présidente, Chers Collègues, des négociations comme ça doivent se faire effectivement dans la sérénité et pas à cause d'allégations vulgaires à travers la presse pour dénier et dénigrer une Institution telle que la nôtre et occulter l'ensemble d'un projet de convention qui va évoluer, comme je viens de l'indiquer, en stigmatisant un seul point et en occultant nécessairement tous les autres et notamment ce fameux point g que j'évoquais tout à l'heure. J'y tiens et j'aurai le plaisir de revenir à cette tribune avec votre autorisation au plus prochain Conseil provincial. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Président. Nous continuerons à être attentifs au bon déroulement de ce dossier.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

**Document 08-09/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la crise traversée par le secteur laitier.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne à présent la parole à M. BASTIN. Le document suffit ? Merci Monsieur BASTIN. Je vais donner immédiatement la parole à Monsieur MESTREZ pour la réponse à la question. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

Monsieur BASTIN, Chers Collègues, il n'y a pas que les banques et les institutions financières qui souffrent de la dérégulation et de la confiance aveugle au marché.

Mais, alors qu'aujourd'hui, plus personne ne conteste la nécessité d'encadrer le marché dans la sphère financière, l'idéologie dominante en Europe, même si elle n'est plus unanime, continue à promouvoir la dérégulation en matière agricole.

La dernière réunion des Ministres de l'Agriculture, fin 2008, a ainsi décidé l'augmentation des quotas laitiers de 1 % par an jusqu'en 2015, et confirmé à cette date la suppression des quotas.

Malheureusement, le Ministre LUTGEN n'a pas été en mesure de relayer auprès des Instances européennes, les préoccupations unanimes de nos agriculteurs. De plus il n'a pas été capable de mobiliser les quelque marges de manœuvres laissées par l'Europe, pour mettre en place un vrai plan de soutien à une production laitière basée sur la valorisation de l'herbe.

Le contraste avec le volontarisme du Ministre français BARNIER, envers lequel je suis peu suspect de sympathie politique, est, à cet égard, éclairant.

Dans une économie mondialisée, cette dérégulation a pour résultat de soumettre les prix agricoles aux aléas climatiques, amplifiés par une spéculation sans scrupule.

C'est ce qui explique le caractère erratique des prix des produits agricoles, dont le lait.

Accroché pendant quelques années au pivot de 25 euro cents par litre, prix de base, le prix du lait permettait aux agriculteurs qui

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

travaillent bien, donc récompensés par un bonus de quelques euro cents, et qui n'étaient pas trop endettés, de vivre petitement.

Au second semestre 2007 et au 1<sup>er</sup> semestre 2008, conséquence de sécheresses en Argentine et en Australie, les prix se sont envolés, pour atteindre un prix de base de 45 euro cents.

Hélas, le retour à la normale accompagné d'un surcroît de production encouragé par les prix élevés, génère aujourd'hui un effondrement du prix de base.

A 20 euro cents, chaque litre de lait produit génère un déficit et pas question de mettre les vaches en chômage technique.

Nous l'expérimentons à la Ferme provinciale de Jevoumont où, malgré tous nos efforts, nous sommes dans l'impossibilité de construire un budget en équilibre sans perspective de relèvement des prix d'ici la fin de l'année.

C'est embêtant. Mais pas dramatique, comme c'est le cas pour nos agriculteurs. Certes, nombre d'entre eux font le gros dos, grâce aux recettes exceptionnelles engrangées il y a un an, et en espérant que la situation ne perdurera pas trop longtemps.

Mais, les jeunes, qui viennent de racheter leur exploitation, ou d'investir dans de nouvelles installations, et dont les charges ne diminuent pas, eux, sont au bord de l'asphyxie.

Je vous remercie, Monsieur BASTIN, de m'avoir fourni l'opportunité par votre question d'exposer à notre Conseil, brièvement, la situation des producteurs de lait.

Mais je n'ignore pas que votre question était plus précise.

Pour sensibiliser la population et le monde politique, les agriculteurs ont organisé diverses manifestations. Vous citez plus particulièrement le débat du 31 mars à Henri-Chapelle et la manifestation du 15 avril à Verviers, et vous vous étonnez de l'absence de la Province.

D'où vous êtes, vous pourriez ou devriez savoir que les organisateurs se sont tournés vers les partis politiques pour les inviter à désigner un représentant. Certes, je suis convaincu de l'utilité et même du caractère irremplaçable du rôle joué par nos Services agricoles. Mais il reste que, comparé à celui de la Région wallonne, notre rôle est marginal. Mon parti a donc choisi un Député wallon. Et en la personne d'Edmund STOFFELS, il faisait le choix

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

d'un représentant particulièrement bien informé, car issu lui-même du monde agricole, où deux de ses frères sont, aujourd'hui encore, fermiers.

Je m'étonne dès lors - et le mot est faible - de votre affirmation selon laquelle "l'absence du Député provincial en charge de l'Agriculture a été remarquée et déplorée par les représentants agricoles". Ce n'est en tout cas pas le retour que j'en ai des organisateurs, que j'ai interrogé et qui conviennent bien que l'invitation s'adressait aux partis, à charge pour eux de désigner leur représentant.

Croyez-vous que l'envie ne m'a pas démangé, ce 15 avril, de rejoindre la manifestation dans ma ville, pour accueillir, entendre et soutenir les manifestants dans mon Hôtel de Ville, enfin, celui ou, 10 ans durant, j'ai été Echevin.

Bien sûr que j'ai dû me faire violence pour respecter un principe que je me suis fixé il y a longtemps déjà : celui de ne pas aller où on ne m'a pas invité.

Je ne suis pas resté pour autant sans rien faire.

Le 21 avril, j'ai rencontré longuement...

M. DRION (de son banc). - Son intervention est aussi longue que son absence. Continuez.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Oui mais je ne voudrais pas être perturbé par des jeux de mots manifestement de grande qualité.

Le 21 avril, j'ai rencontré longuement Monsieur Widar, le nouveau Président régional de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, par ailleurs organisateur, à ce titre, de la manifestation du 15 avril 2009.

Nous avons longuement évoqué ensemble les diverses actions des Services Agricoles, le rôle et le fonctionnement de la Ferme provinciale de Jevoumont, que nous avons visitée, et tous les problèmes de l'heure, dont ceux du prix du lait, celui, pardon du prix du lait. Et conformément à la suggestion de Monsieur DODRIMONT lors de notre réunion de bureau, lors de la réunion de notre bureau, je l'ai invité à intervenir, en qualité d'expert, sur cette problématique lors de notre séance thématique consacrée à l'agriculture du 11 juin prochain. Après consultation de ses instances, il m'a signifié, ce mardi 28 avril au matin, son accord.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

Nous jouerons ainsi pleinement un des rôles que nous nous sommes assignés, celui de la promotion du métier d'agriculteur, afin de faire comprendre aux citoyens, citadins ou néo ruraux, la richesse, mais aussi les contraintes et les difficultés de leur beau, mais exigeant métier.

Votre proposition, au nom du groupe CDH-CSP, d'un soutien financier, assurément généreuse, sans doute populaire, peut-être un rien populiste, ne saurait être rencontrée.

M. DRION (de son banc). - Vive la minorité !

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Pas seulement, Monsieur le Chef de Groupe, parce qu'elle excèderait largement les moyens mis à disposition de l'exécutif par votre Conseil en matière agricole, mais surtout, et cela, vous pourriez également le savoir, parce que l'ensemble des aides apportées aux agriculteurs par la Région wallonne épuise les capacités de subventions autorisées par l'Europe.

En effet, l'attribution d'aide au Secteur agricole relève d'une matière complexe et qui dépend de la législation européenne. L'Europe étant, elle-même, liée par ses engagements vis-à-vis de l'OMC.

Les mécanismes d'aides accordées s'articulent selon les axes suivants : *les aides déterminées par la Commission et mises en œuvre par les Etats membres ; les aides d'Etat et les aides dites « de minimis ».*

Dans les deux premiers cas, le règlement doit être soumis et approuvé par la Commission de l'Union européenne, avant son exécution par l'Etat membre.

Des aides « de *minimis* » peuvent être octroyées sous certaines conditions dont notamment : *ne pas dépasser un plafond de 7.500 € par exploitation, ce qui est le cas en Région wallonne, et donc au cours de l'exercice de l'octroi et des deux précédents, donc en termes plus simples: cumul sur les trois derniers exercices 7.500 €.*

Ces limites, du point de vue de l'Europe, visent à éviter de fausser les règles de concurrence sur les marchés. Je ne vous dis pas que j'y adhère mais elles existent actuellement donc elles s'imposent.

Enfin, vous suggérez de saisir l'Association des Provinces wallonnes. C'est fait. Mais, en l'occurrence, je ne vois pas bien

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

quel rôle elle pourrait jouer. En effet, c'est au niveau de la concertation entre le Ministre wallon de l'agriculture et son collègue flamand que naît un différend qui empêche la Belgique de se positionner clairement dans le clan des défenseurs des quotas en Europe.

Et cela dépasse, me semble-t-il, les compétences de l'Association des Provinces wallonnes. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur BASTIN, une très courte intervention ? Vous avez la parole Monsieur BASTIN.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Rassurez-vous je serai bref. Monsieur le Député, chers Collègues, juste pour demander alors si vous avez consulté ou demandé une rencontre avec l'Association des Provinces wallonnes mais qu'en même temps vous vous demandez pour quoi faire... est-ce que vous pourriez nous expliquer alors quel est le point à l'ordre du jour de cette rencontre avec l'Association des Provinces wallonnes au sujet de la de crise du lait.

Et deuxièmement, vous partagez avec nous la difficulté que traversent nos agriculteurs pour le moment, je vous avais posé plusieurs questions mais dont une qui était particulièrement claire : qu'est-ce que vous proposez concrètement en tant que Député en charge de l'agriculture pour aider nos agriculteurs à traverser ce cap et ce pic difficile ? Je n'ai entendu qu'une seule chose, c'est de la promotion qui existe déjà actuellement.

Je vous remercie de pouvoir répondre à ces deux questions.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Donc Monsieur BASTIN, quel est le point à l'ordre du jour. Il y a un groupe de travail qui a été constitué au sein de l'A.P.W. pour se pencher sur le problème. Donc voilà, il n'y a pas un point ; il y a un groupe de travail qui a été constitué. Quand je vous dis que l'A.P.W. a été saisie, elle a été saisie. Ne croyez pas que je vous raconte n'importe quoi.

Deux, que proposez-vous. Par rapport à la difficulté et à la problématique effectivement de la diminution de la réduction du prix du lait, je vous rappelle quand même qu'il me semble que l'essentiel des compétences sont à la Région wallonne, au fédéral et à l'Europe.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

J'ai toujours dit, les compétences provinciales sont marginales mais importantes et nous aurons l'occasion d'en discuter lors de la séance thématique. Elles restent néanmoins marginales. Nous n'avons pas de politique particulière, nous subissons comme les autres par rapport à la réduction du prix du lait.

Je voudrais quand même rappeler que la ferme provinciale de Jevoumont, qui a intégré depuis peu des représentants de la F.W.A., est une ferme qui intègre tout une série de recherches ou de réflexions ; de recherches est le mot plus précis, sur la rentabilité, qui sont donc des recherches qui peuvent aider directement l'entreprise, je voudrais vous rappeler, que nos services agricoles sont dans l'accompagnement des agriculteurs, en matière de comptabilité, de déclaration de PAC ou encore AIDA, appellation heureusement abandonnée. Là aussi, si vous voulez que je vous fasse un petit cours sur la manière dont la Région wallonne a imaginé d'accompagner, de ne pas accompagner et surtout de laisser tomber les agriculteurs en matière d'aides aux investissements, on peut y revenir.

Mme LA PRESIDENTE.- Pas aujourd'hui Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial.- Donc, nous sommes derrière les agriculteurs en cette matière. Nous sommes aussi derrière les agriculteurs en production laitière, derrière la production de maïs pour l'alimentation et donc toutes ces expérimentations maïs : 6000 parcelles par an d'expérimentation de semences nouvelles pour conseiller aux agriculteurs les meilleurs semences en fonction des conditions pédoclimatiques.

Nous avons un travail dans la continuité, nous avons un travail d'accompagnement et de soutien. Le Service de remplacement agricole, c'est encore un autre, s'il faut l'expliquer : quand un agriculteur est malade, quand il est blessé, quand il a une fête de famille, quand il vaut prendre huit jours de congés, le soutien au service de remplacement agricole.

Ce sont des actions dans la continuité mais pas des actions en relations avec le brutal effondrement du prix du lait qui me paraît être non plus de dimension administrative, ce qui est le cas de nos services, mais il me paraît être de dimension politique et le 7 juin nous séparera à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

**Document 08-09/142 : Adoption de la convention de cession des parts sociales de la SCRL ATLAS, société de logement de service public en liquidation, à la Maison Liégeoise.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour : adoption de la convention de cession des parts sociales de la SCRL ATLAS, société de logement de service public en liquidation, à la Maison Liégeoise. Document 142. Il a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et c'est Mme Chantal GARROY qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme GARROY, rapporteur (la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre 5<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mercredi 29 avril afin d'examiner le document 08-09/142 relatif à l'adoption de la convention de cession des parts sociales de la SCRL ATLAS, société de logements de service public en liquidation, à la Maison Liégeoise.

La SCRL « Société de Requalification ATLAS » a été dissolue et mise en liquidation sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2006.

Par la suite, le liquidateur a invité les associés à libérer entièrement le capital souscrit, dès lors que les actifs d'ATLAS ne suffisaient pas pour payer les dettes.

Finalement, il a été décidé par le liquidateur et le réviseur de procéder à une fusion par absorption, c'est-à-dire la réunion en une seule main, à savoir la Maison Liégeoise, de l'ensemble des parts d'ATLAS. Il a, dès lors, été proposé à chaque associé, dont la Province qui détenait 4 parts pour un montant total de 4.957,87 €, de les céder pour l'euro symbolique.

Par conséquent, il importe qu'une convention dans ce sens soit conclue entre la Province et la Maison Liégeoise.

C'est pourquoi, nous soumettons, à votre approbation de notre assemblée, donc à votre approbation, cette convention qui a été adoptée par la 5<sup>ème</sup> Commission à raison de 6 voix pour et de 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme GARROY. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous pouvons passer au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Je vous remercie.

**Document 07-08/143 : ASBL CRIPEL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » - Représentation provinciale.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour. ASBL CRIPEL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège ». Représentation provinciale. Document 143 soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et le rapporteur en est M. Jean STREEL. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Madame la Greffière, chers Collègues. La 5<sup>ème</sup> Commission s'est donc réunie ce mercredi 29 avril à 18h avec à son ordre du jour : ASBL CRIPEL, c'est-à-dire Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège. Elle s'est réunie en l'absence de Mme Chevalier, Députée provinciale, excusée et remplacée par M. MOTTARD, Député provincial.

Il s'agissait de désigner un représentant de la Province au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration de ladite ASBL en remplacement de Mme Myriam ABAD-PERICK, démissionnaire.

La personne proposée pour pourvoir à son remplacement étant M. Marc YERNA, Conseiller provincial.

Un Conseiller attire l'attention de la Commission sur l'article 9 des statuts de l'ASBL, qui dit, je cite : « les membres peuvent à tout moment mettre fin à la désignation d'un délégué parmi ceux qu'ils ont choisi », fin de citation.

Le Conseiller en question trouve cette phrase un peu abrupte, c'est son mot. Sur le sujet, le Député MOTTARD lui propose alors

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

d'interroger Mme CHEVALIER, Députée provinciale, ayant le dossier en charge.

Ainsi, la résolution est adoptée par 7 voix pour et 5 abstentions. Merci.

Mme la Présidente.- Merci M. STREEL. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Non. Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Je vous remercie.

**Document 08-09/140 : Cellule de Gestion des Ressources Humaines - Rapport d'activités 2008.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : cellule de Gestion des Ressources Humaines - rapport d'activités 2008, document 140, soumis à la 7ème Commission et le rapporteur est M. Michel LEMMENS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre 7ème Commission s'est réunie ce mercredi 29 avril pour examiner le rapport d'activités 2008 de la Cellule de Gestion des Ressources Humaines.

Un exposé détaillé a été dans un premier temps effectué par une collaboratrice du Député, j'ai nommé Mme SCIACCA, qui est un nom de circonstance et qu'elle m'excuse pour ce jeu de mots qui a fusé lors de la réunion.

Un membre de la Commission a posé plusieurs questions : il fut fait référence dans le rapport à un Plan Global d'Activités sur 3 ans. Où en est-on dans ce Plan Global d'Activités ? Si il existe, pourrait-on en disposer ?

Deuxièmement, même réflexion par rapport au guide du nouveau collaborateur. Celui-ci nous a par ailleurs été distribué lors

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

Commission.

Y a-t-il par ailleurs des références dans le PowerPoint de la Province à ce guide du nouveau collaborateur ? Il est répondu positivement.

Il est également fait référence dans le rapport au régime disciplinaire. Y a-t-il des difficultés à ce sujet ? Le cadre déontologique a-t-il été réalisé et pourrait-on en disposer ?

Le Député LACROIX apporte alors une série de précisions en ce qui concerne deux points : le Plan Global d'Actions et le cadre déontologique, il a été demandé en fait à chaque responsable de secteur d'examiner cela dans son service. Ces analyses sont donc en cours et les rapports doivent encore passer au niveau du Collège. Dès lors il y a encore de grands risques d'évolution du cadre.

Au niveau des évaluations, la recherche d'une optimisation de la façon d'évaluer le personnel est aussi en cours. L'exemple de la créativité dans les cotations du personnel a été cité. En effet, il y a de grandes différences entre les postes de direction et les tâches répétitives. Ainsi, il apparaît difficile d'estimer la créativité d'une dame de ménage. Ce qui par contre peut effectivement s'appliquer pour un directeur de service.

Enfin, un membre a posé une question relative à l'implantation géographique des agents. Cela pose t'il problème ? Une réponse négative a été donnée car il a été désigné une personne de contact par service mais aussi par lieu de travail ou lieu de service. On assurera dès lors l'adhésion des agents et l'information passe bien. Il y a en outre une information périodique de ces agents et une information continue.

En clair, volonté : d'informer le plus grand nombre et de recevoir en retour les besoins des services.

Il n'y a pas eu de vote puisque il s'agissait d'une prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Donc c'était bien une prise de connaissance.

**Document 08-09/144 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la Maison du Social -**

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

**Aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman pour le Cabinet d'un Membre du Collège provincial : avenant 2.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire numéro 1 à l'ordre du jour : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la Maison du Social - Aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman pour le Cabinet d'un Membre du Collège provincial : avenant numéro 2. Document 144 soumis à l'examen de la 8<sup>ème</sup> Commission et c'est M. Jean-Luc NIX qui a été chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, votre 8<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce 28 avril 2009, afin de traiter le document 08-09-144, pour le marché de travaux - mode de passation et conditions de marché de la Maison sociale (aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie) rue Beeckmann, pour le Cabinet d'un membre du Collège provincial, avenant numéro 2.

Un membre de la Commission s'inquiète du financement de ces travaux supplémentaires. Il lui est répondu que le budget sera majoré de 20.756 € TVA comprise, ce qui implique également une prolongation du délai d'exécution de 14 jours ouvrables.

Un autre membre s'inquiète du fait que ce soit le 2<sup>ème</sup> avenant et craint de voir arriver d'autres supplémentaires. Il lui est répondu que c'est en décapant les murs que l'on a pu constater l'étendue de la mérule dans les poutres et qu'il fallait évidemment décaper l'ensemble des murs sur toute leur hauteur et qui a engendré évidemment un coût supplémentaire.

Votre 8<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter cette résolution par 6 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir. Mme WATHELET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme WATHELET (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. J'avais aussi demandé si on envisageait oui ou non le déménagement entre autre de Mme la Députée et si ces frais étaient encore utiles si le déménagement se faisait dans un avenir relativement rapproché. C'était une question que j'avais posée aussi.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Oui M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Et j'ai répondu

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

d'ailleurs en Commission en disant que différents services qui seraient encore à d'autres endroits, viendront se regrouper à la Maison du Social.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Voilà que les choses sont claires comme ça. D'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Ladite résolution est adoptée.

**Document 08-09/145 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement de la comptabilité provinciale - Budget provincial 2008.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente.- Point complémentaire numéro 2 à l'ordre du jour. Prise de connaissance de l'application des dispositions de article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement de la comptabilité provinciale - Budget provincial 2008. Document 145 soumis également à la 7<sup>ème</sup> Commission et c'est M. DRION qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, mes chers Collègues, rapport évidemment très long puisque votre 7<sup>ème</sup> Commission réunie hier a pris connaissance de l'application des dispositions rappelées par la Présidente dans l'intitulé du point. Après une présentation technique intéressante. Votre Commission n'a pas eu de questions et elle a pris connaissance de ce dossier. Je vous invite à faire de même.

Mme la Présidente.- Merci M. DRION. Des interventions ? Non. Et bien nous avons pris connaissance du dossier.

**Document 08-09/146b : CHR La Citadelle - Dividendes - Convention d'actionnaires pour les services 2009, 2010, 2011 et 2012**

(Voir rapport)

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

Mme la Présidente.- Point complémentaire numéro 3 de l'ordre du jour. CHR La Citadelle - Dividendes - Convention d'actionnaires pour les exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Document 146 b soumis à la 1<sup>ère</sup> Commission et c'est M. ERNST qui a été chargé du rapport. Un petit instant M. ERNST.

M. ERNST, rapporteur (de la tribune).- Oui, je vais attendre parce qu'il y a des indisciplinés, paraît-il.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole.

M. ERNST.- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, la 1<sup>ère</sup> Commission devait se prononcer sur la convention d'actionnaires qui concerne les nouveaux dividendes du CHR La Citadelle pour 2009, 2010, 2011 et 2012.

Après un rappel de l'historique du dossier effectué par M. le Député provincial, une seule question est posée concernant le montant des dividendes précédents.

Pour 2005, le dividende était de 8,8 %, pour 2006 et 2007 : 7,5. Pour la nouvelle convention, il est prévu pour les nouvelles parts sociales de type A, 7 % pour 2009 et 6% pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

En conséquence, la Commission vous propose d'approuver la convention par 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite intervenir. Non. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Je vous remercie. Vous n'aviez pas levé la main.

M. DRION (de son banc).- Pardon.

**Document 08-09/147 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Convention de vente d'actions de la société CILEX entre la CILE et**

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

**l'ASBL « Fonds de pensions » - Approbation - Assemblée extraordinaire du 20 mai 2009.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente.- Point complémentaire 4 à l'ordre du jour. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Convention de vente d'actions de la société CILEX entre la CILE et l'ASBL « Fonds de pensions » - Approbation - Assemblée extraordinaire du 20 mai 2009. Document 147 soumis à 1<sup>ère</sup> Commission et c'est Mme Betty ROY qui s'est chargée du rapport.

Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues. Ce lundi 27 avril votre 1<sup>ère</sup> Commission s'est réunie afin d'examiner le point suivant: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Convention de vente d'actions de la société CILEX et l'ASBL « Fonds de pensions ». Assemblée générale du 20 mai 2009.

Le 20 mai 2009, la Compagnie Liégeoise des Eaux (CILE) invite la Province de Liège à son Assemblée générale extraordinaire. L'ordre du jour comprend l'approbation d'une convention de vente d'actions de la CILEX S.A. par la Caisse de Pensions et de Secours du Personnel de la Compagnie Liégeoise des Eaux à la CILE.

La S.A. CILEX a été constituée en décembre 2004 par la CILE et la Caisse de Pensions et de Secours du Personnel de la Compagnie Liégeoise des Eaux. Le but était de diversifier les activités de la CILE notamment en : commercialisant des eaux, en offrant des conditionnements divers, par exemple : des conditionnements spéciaux pour les avions, les bateaux, etc.... En procédant à la distribution de ces eaux par tous les moyens et les procédés possibles.

Le capital de constitution était de 212.850 € pour la CILE (c'est-à-dire 9,90 %) et de 1.937.150€ pour la Caisse de Pensions (c'est-à-dire 90,1%). En plus d'importantes sommes ont été investies par la CILE depuis la création de la S.A. CILEX.

Le bilan actuel de la CILEX Frôlant la faillite. Il était temps de prendre des mesures afin d'éviter une perte pure et simple des investissements antérieurs.

Lors du C.A. de mars de la CILE, un Administrateur a été

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

délégué par celle-ci afin de remettre de l'ordre, de payer les factures en attente, déterminer les créanciers litigieux et de mettre en place toute une série d'outils pour régler les différents problèmes.

Parmi ces outils, il a l'établissement de transactions commerciales avec différentes sociétés, la consultation d'un expert financier, le contact avec différents membres du secteur de l'eau, contacts divers avec des sociétés privées, ainsi que des sociétés publiques (genre MEUSINVEST, SOGEPA, etc...)

Une négociation avec la DEXIA, un des principaux créanciers est en cours. Il lui est demandé de transformer des crédits à cours terme en crédits à long terme.

A la suite de son C.A. de mars la Compagnie Liégeoise des Eaux propose de racheter les 901 actions détenues par la Caisse de Pensions et de Secours. De cette manière la CILE devient propriétaire de toutes les actions de la S.A. CILEX et procède ainsi à une fusion silencieuse.

Cela signifie la dissolution de la CILEX sans liquidation en reprenant l'intégralité du patrimoine tant dans son actif que dans son passif.

Le rachat par la CILE étant de la compétence exclusive de l'Assemblée générale, la Province est invitée à marquer son accord à l'endroit de la convention de vente d'actions de la SA CILEX.

A la fin de l'exposé le délégué de la CILE a apporté les compléments d'information demandés par les quelques Conseillers. Il a également remis un document détaillé.

Les questions portaient notamment sur les garanties apportées dans la gestion des fonds de pensions.

Il a aussi été certifié que l'équilibre financier de la CILE sera assuré par la participation de différentes intercommunales.

Le Président de la 1<sup>ère</sup> Commission a fait alors procéder au vote dont le résultat est 8 voix pour la résolution et 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame LEROY. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Oui, Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme la Conseillère

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009.

fait, j'aimerais juste brièvement expliquer le vote Ecolo.

Nous comprenons qu'une solution doit être trouvée afin d'éviter la faillite pure et simple et ses conséquences financières notamment la perte sèche de 6 millions d'euros, comme on nous l'a expliqué en commission.

Mais, nous ne pouvons cautionner que l'on passe ainsi l'éponge sur une mauvaise gestion avérée du passé sans réelles garanties de changement pour l'avenir et en conséquence, nous nous abstiendrons sur ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme BLAISE. D'autres interventions ? M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Présidente, chers Collègues. Un mot. Lorsque des Administrateurs sont confrontés à une personne qui peut poser des actes qualifiés de malversation. Ils assument leur responsabilité personnelle. Celui que vous avez reçu en Commission, M. PALMANS, a heureusement assisté les 10 Administrateurs pour remettre de l'ordre dans cette maison. Deux, la sauver. Trois, essentiellement sauver le fonds de pensions et sa participation, lequel va retrouver sa valeur intégrale de départ, nonobstant les dévaluations des placements, eu égard aux événements bancaires. Et quatre, permettre à la CILE de développer demain cette usine performante. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. D'autres interventions. Non. Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe PS, le groupe CDH, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Je vous remercie. La résolution est adoptée.

#### **VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Nous voici arrivé à la fin de nos travaux. Je n'ai reçu aucune réclamation sur la rédaction du procès-verbal donc je le considère approuvé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2009

M. BASTIN (de son banc).- Mme LA Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui.

M. BASTIN (de son banc).- Par rapport au procès verbal, suite à la réponse de M. le Député-Président à la question posée au sujet du circuit de Spa-Francorchamps, est-ce qu'on doit entendre que la convention qui a été votée lors du dernier Conseil provincial ne sera plus d'actualité en l'état, eu égard aux éléments neufs dont nous a fait part M. le Président et donc ne sera pas signée telle qu'elle.

Mme LA PRESIDENTE.- Elle viendra au prochain Conseil. M. le Président vous a bien dit qu'on reviendrait avec le dossier au prochain Conseil.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- J'ai dit ce que j'ai dit.

M. BASTIN (de son banc).- Aujourd'hui nous approuvons le procès-verbal du 26 dans lequel il y a une convention qui a été votée mais qui ne sera pas signée et qui reviendra lors du prochain Conseil ?

M. GILLES, Député provincial-Président (des son banc).- J'ai dit ce que j'ai dit.

Mme la Présidente. - Merci M. le Président. La séance est clôturée. On se revoit le 11 juin.

**IX.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- La séance est clôturée. On se revoit le 11 juin.

- La réunion est levée à 16h25.
- Prochaine réunion publique, le jeudi 11 juin mars 2009, à 16 heures 15.